

se rapprochèrent de nouveau au point qu'Auguste Laval devint un des plus fermes soutiens de Paul Eyschen. Cela ne veut pourtant pas dire qu'une fois devenu le premier citoyen du pays, il approuvait en tout la politique du chef du gouvernement à qui, parfois, il aurait désiré voir prendre une voie différente pour arriver au même but commun, le bonheur et la prospérité du pays.

Elu président de la Chambre à la séance d'ouverture de la session 1905/06, son premier acte fut de conduire la députation du parlement à Hohenberg pour assister aux funérailles du grand-duc Adolphe, décédé le 17. 10. 1905.

L'assermentation du grand-duc Guillaume se fit au même château, le 22 novembre, entre les mains de la députation de la Chambre conduite par le président Laval et en présence du ministre d'Etat Paul Eyschen et du directeur-général des Finances Mathias Mongenast.

Lorsque, au début de l'année 1908, à Santa Margherita, la grande-duchesse Marie-Anne, chargée de la Lieutenance par son mari malade, prêta serment entre les mains de la députation parlementaire (à laquelle appartenaient aussi Paul Mayrisch et Léon Metz), Auguste Laval se fit le porte-parole des représentants du pays pour prier la Grande-Duchesse de respecter la Constitution. Il en fit de même le 19 novembre de la même année, lorsque la Grande-Duchesse, devant l'incapacité de son époux de régner, prêta le serment de Régente. (4)

Le 18. 1. 1910 commencèrent à la Chambre les débats concernant la création de lycées de jeunes filles. Dans son discours Auguste Laval engagea le gouvernement à ne pas lésiner avec l'argent lors de la création des nouveaux établissements qui devaient être créés à Luxembourg, à Diekirch, à Echternach et à Esch-sur-Alzette. « En matière d'éducation, dit-il, il faut chercher tout, excepté le bon marché. » (5) La discussion fut clôturée le 28 du même mois par l'adoption, par toutes les voix des députés présents contre une et 4 abstentions, de l'ordre du jour présenté par Auguste Laval et ayant la teneur suivante : « La Chambre invite le Gouvernement à présenter encore dans le courant de la présente session un projet de loi sur l'organisation de l'enseignement moyen pour jeunes filles dans le sens du projet préparatoire développé dans le cours de la présente discussion par M. le député Laval, ainsi que dans le sens des développements donnés par le Directeur général des finances, dans la séance du 18 janvier courant. » (6)

La loi portant organisation de l'enseignement moyen des jeunes filles fut votée le 3. 5. 1911 à l'unanimité des voix des 42 députés présents.

Lorsque le Lycée de jeunes filles de Luxembourg fêta en 1934 le 25^{me} anniversaire de sa création en tant que lycée privé, Mlle Anne Beffort voua une pensée reconnaissante entre autres aux députés qui s'étaient fait « les plus ardents défenseurs » de la cause du Lycée. Parmi ceux-ci Auguste Laval est cité en premier lieu.